

Règlement du concours “Dessine la maison de demain”

1) Objet

La Société ENVERGURE Immobilier, Société par Actions Simplifiée dont le Siège est situé 660 bis route d’Amiens - 80480 DURY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d’Amiens numéro 927 560 896 organise un concours intitulé “Dessine la maison de demain”.

Ce concours se déroulera du 22 novembre 2025 au 22 décembre 2025 via son site internet, les plateformes Facebook Instagram, LinkedIn et du magazine Immo 80 selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce concours n'est ni parrainé, soutenu ou géré par Meta Platforms, Inc. ou ses filiales ni par la plateforme LinkedIn.

2) Conditions de participation

Le concours est ouvert gratuitement et sans obligation d’achat à toute personne physique résidant en France métropolitaine et **âgée entre 3 et 12 ans**.

- Une seule participation par personne est autorisée.
- Toute participation au concours implique l’acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement ainsi que des conditions d’utilisation des plateformes Facebook, Instagram et LinkedIn.
- Les enfants mineurs doivent obtenir l’autorisation préalable de leurs représentants légaux pour participer.

Sont exclus : les membres de la famille proche du jury (descendants).

3) Modalités de participation

Pour participer :

- Déposez le dessin au Siège Social d’Envergure Immobilier ou envoyez-le par mail à l’adresse suivante : envergureimmobilier@groupebdl.fr
- Indiquez au dos du dessin ou dans le mail : nom, numéro de téléphone et adresse complète des représentants légaux, prénom et âge de l’enfant.
- Les dessins seront publiés sur Facebook, Instagram, LinkedIn et le site web Envergure Immobilier.

Date limite de participation : 22 décembre 2025, 23h59

- Un jury désignera les gagnants le 06 janvier 2026 en fonction de la qualité des dessins et de leur adéquation avec le thème du concours.

4) Dotations

Les prix à gagner sont :

- 1er prix : Tente de jeux enfant Besrey :



- 2ème prix : Coffret Tiny House Playmobil



- 3ème prix : Camping Car Playmobil :



L'organisateur se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

SAS Envergure Immobilier au capital de 50 000 euros - Siège Social : 660 bis route d'Amiens 80480 Dury

RCS AMIENS 927 560 896 - N° de TVA intracommunautaire : FR 50927560896

CPI n° 80012024000000005 délivrée par la CCI d'Amiens - Activité : transactions sur immeubles et fonds de commerce

Ne doit pas recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires
Assurances MMA 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans : 105708080 -Garant : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris : 110 000 € n° 34 402

Médiateur : ANM Conso , 2 rue de Colmar 94300 Vincennes



ENVERGURE
Immobilier

La réponse à votre style de vie

5) Désignation et annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par téléphone ou e-mail et annoncés sur les comptes officiels Facebook et Instagram de la Société ENVERGURE Immobilier le 06 janvier 2026.

Les participants sont informés que seuls les messages envoyés depuis les comptes officiels de l'organisateur, à savoir les pages nom de la page Facebook et nom de la page Instagram, ou depuis l'adresse e-mail envergureimmobilier@groupebdl.fr et numéro de téléphone 03.56.89.37.68, sont valables.

En cas de doute, les participants sont invités à vérifier l'identité de l'expéditeur avant de répondre ou de fournir toute information personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fraude ou de phishing mené par des tiers malveillants.

6) Retrait des lots

Les lots seront remis en main propre, sur rendez-vous au Siège Social de l'organisateur entre le 07 au 30 janvier 2026.

Si les gagnants ne réclament pas leur lot avant cette date, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur prix.

7) Règles spécifiques aux réseaux sociaux

Toute participation au concours implique l'acceptation des présentes règles ainsi que des conditions d'utilisation des plateformes Facebook, Instagram, LinkedIn.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer tout commentaire ou contenu jugé inapproprié, offensant, diffamatoire, discriminatoire, ou contraire aux bonnes mœurs ou à la législation en vigueur, publié par un participant dans le cadre du concours.

Tout participant diffusant un contenu de cette nature pourra être disqualifié immédiatement et sans préavis, sans préjudice de toute autre action que l'organisateur pourrait entreprendre.

L'organisateur rappelle que les plateformes Facebook, Instagram, LinkedIn disposent également de règles communautaires que les participants doivent respecter sous peine de sanctions indépendantes de celles prévues par le présent règlement.

SAS Envergure Immobilier au capital de 50 000 euros - Siège Social : 660 bis route d'Amiens 80480 Dury

RCS AMIENS 927 560 896 - N° de TVA intracommunautaire : FR 50927560896

CPI n° 80012024000000005 délivrée par la CCI d'Amiens - Activité : transactions sur immeubles et fonds de commerce

Ne doit pas recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires

Assurances MMA 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans : 105708080 -Garant : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris : 110 000 € n° 34 402

Médiateur : ANM Conso , 2 rue de Colmar 94300 Vincennes



ENVERGURE
Immobilier

La réponse à votre style de vie

8) Utilisation des données personnelles

Dans le cadre de nos activités, nous traitons les données à caractère personnel de nos clients, prospects, salariés, dans le respect des règles posées par le Règlement général sur les données personnelles (RGPD) et par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez accéder aux informations relatives aux traitements de vos données personnelles ainsi qu'à vos droits en consultant notre politique de traitements des données personnelles sur la page suivante :

<https://app.declarations-juridiques.fr/processing-policy/envergure-immobilier-927560896>

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, âges et dessins dans un cadre publicitaire ou promotionnel, sur tout support, sans rémunération, sauf opposition explicite.

SAS Envergure Immobilier au capital de 50 000 euros - Siège Social : 660 bis route d'Amiens 80480 Dury

RCS AMIENS 927 560 896 - N° de TVA intracommunautaire : FR 50927560896

CPI n° 80012024000000005 délivrée par la CCI d'Amiens - Activité : transactions sur immeubles et fonds de commerce

Ne doit pas recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires

Assurances MMA 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans : 105708080 -Garant : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris : 110 000 € n° 34 402

Médiateur : ANM Conso , 2 rue de Colmar 94300 Vincennes